

Interview de Pierre Pescatore: sa nomination au poste de juge (Luxembourg, 12 novembre 2003)

Source: L'apport de la PESC à l'action extérieure de l'Union européenne (discours pour l'Université du Luxembourg)/Université du Luxembourg, cycle de conférences, semestre d'hiver 2006-2007 / JIM CLOOS, directeur des questions de politique générale au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, prise de vue : François Fabert.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 30.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:45:40, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_sa_nomination_au_poste_d_e_juge_luxembourg_12_novembre_2003-fr-5cec6946-195e-43cd-9928-acdb6ce2159d.html



Date de dernière mise à jour: 03/08/2016

Interview de Pierre Pescatore: sa nomination au poste de juge (Luxembourg, 12 novembre 2003)

[Susana Muñoz] Vous avez été juge à la Cour de justice des Communautés européennes de 1967 à 1985. Pouvez-vous nous rappeler les circonstances de votre nomination au poste de juge ?

[Pierre Pescatore] J'ai été nommé dans des circonstances somme toute assez étranges. Il ne faut pas oublier que j'avais participé pendant les années 1956-1957 à la négociation et à la mise en place de la Communauté économique européenne. A cette époque, la Commission de Bruxelles avait jeté un dévolu sur moi, on m'avait offert de venir au service juridique de la Commission. On m'avait même offert le poste de chef-adjoint de ce service, mais j'ai courtoisement décliné parce que mon désir était de revenir à Luxembourg et de continuer à travailler au ministère des Affaires étrangères, donc dans la diplomatie, et puis de suivre mes activités à l'université de Liège où j'avais été nommé chargé de cours et puis professeur à partir de l'année 1952. Mais j'ai continué à suivre activement, pendant cette période, tout ce qui se passait dans la nouvelle Communauté : j'ai participé à des colloques, j'ai publié des articles et même un petit ouvrage sur le droit de l'intégration lorsqu'en 1966 le poste de juge à la Cour est devenu vacant. Mon prédécesseur, Léon Hammes, juge déjà du temps de la CECA qui avait été repris dans la cour des Communautés européennes, avait été élu président pour trois ans de transition et son intention n'était plus de trouver un renouvellement. J'ai donc annoncé au ministre des Affaires étrangères qui était à l'époque Pierre Grégoire, mon désir d'être nommé à ce poste, mais j'ai découvert que j'avais un autre compétiteur très actif en la personne de Léon Schaus, ancien ministre, qui avait été négociateur et chef de la délégation lors de la négociation des traités de Rome et puis ensuite affecté comme ambassadeur au poste de Bruxelles. C'était donc lui qui aurait désiré prendre le poste de la Cour de justice. Il a réussi à rameuter son parti politique, qui était le parti chrétien-social, à tel point que le comité directeur de ce parti avait pris une position unanime contre moi et appuyant la candidature de Schaus de façon que la décision était vraiment entre les mains de Pierre Grégoire, lui même membre du parti chrétien-social. Or, pour finir, c'est moi que Pierre Grégoire a présenté et lorsque je lui ai posé la question : « pourquoi ? », il m'a répondu, à mon étonnement : « j'ai choisi celui qui me paraissait le plus compétent pour assumer cette charge ». C'est dans ces conditions donc que j'ai été nommé et ceci a marqué pour moi, évidemment, un changement profond de toutes mes conditions de travail et de mes conditions d'existence.